

Réf: Dossier N° 138484

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE LES MILLES MERVEILLES
SARL » en abrégé « GSMS »

Siège social Abidjan, Anyama, ANYAMA NOUVEAU MARCHE EN
CONSTRUCTION, Lot 4358, Ilot 590

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 31/08/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE LES MILLES
MERVEILLES SARL » en abrégé « GSMS »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE :
ENSEIGNEMENT
FORMATION,
DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'emprunt de toutes sommes, et en garantie
l'affectation hypothécaire ou en nantissement
de tous ou partie des bien sociaux.

La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Anyama, ANYAMA NOUVEAU MARCHE EN CONSTRUCTION, Lot 4358, Ilot 590

Dirigeant(s) : M BARRO DAOUDA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-04975 du 06/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°40332/GTCA/RC/2022 du 06/09/2022

